



**21 novembre 2012**  
**Comité de Pilotage**  
**Animation du DOCOB de Fontainebleau**

---

**Compte-rendu**

**Personnes présentes :**

**Composition de la « Tribune »**

Jean-Christophe LAPREE, Adjoint au Maire de Fontainebleau  
Jean-Yves SOMMIER, Directeur de la DDT77  
Roland RODDE, Chargé de mission Natura 2000, DDT Seine-et-Marne  
Benjamin BEAUSSANT, Directeur de l'agence ONF de Fontainebleau  
Franck JACOBEE, Chef du service Accueil-biodiversité à l'ONF de Fontainebleau  
Sylvain FROC, Bureau d'études BIOTOPE  
Marion BEAUREPAIRE, Bureau d'études BIOTOPE

**Participants**

cf. feuille d'émargement en pièce jointe

**Rappel de l'ordre du jour :**

- 1. Introduction par M. l'adjoint au Maire**
- 2. Présentation de la nouvelle gouvernance par Monsieur le Directeur départemental des Territoires de Seine-et-Marne**
- 3. Présentation de la mission d'animation Natura 2000 par BIOTOPE**
- 4. Questions**
- 5. Perspectives**

---

1. Introduction par Monsieur l'Adjoint au Maire en charge de l'Environnement à la mairie de Fontainebleau

M. LAPREE rappelle l'ordre du jour de ce Comité de Pilotage Natura 2000. Dans un premier temps sera abordée la question de la gouvernance puis des éléments techniques sur la mission d'animation des sites Natura 2000 seront apportés par le bureau d'études BIOTOPE. M. LAPREE indique que cette réunion fait suite à un travail commun avec l'Etat. La précédente mission d'animation était détenue par la mairie de La Rochette, or au cours de cette animation, les COPIL se sont avérés pléthoriques et perdaient de vue l'objectif premier de la démarche Natura 2000. A la fin des trois années d'animation, l'Etat a repris la main sur l'animation.

## **2. Présentation de la nouvelle gouvernance par Monsieur le directeur départemental des Territoires**

M. SOMMIER remercie M. LAPREE adjoint au Maire d'accueillir le COPIL dans la salle d'honneur de la mairie de Fontainebleau.

M. SOMMIER excuse M. Jean Dey, Vice-Président du Conseil Général de Seine-et-Marne qui a été retenu par d'autres obligations.

M. SOMMIER confirme que l'Etat a repris en main l'animation du DOCOB après discussion avec l'ensemble des élus. L'objectif est de relancer le DOCOB et qu'au terme de cette mission d'un an, la démarche Natura 2000 soit reprise par les Elus du territoire.

M. SOMMIER précise qu'il existe de nombreux comités, commissions et groupes de travail autour de la forêt de Fontainebleau. Il a été convenu de simplifier cette gouvernance et d'harmoniser la composition des COPIL. A l'heure actuelle, il existe trois COPIL dont deux réglementaires à savoir le Comité de Pilotage Natura 2000 porté par l'Etat et le Comité consultatif scientifique des usagers porté par la Préfète. Le comité de forêt d'exception ne possède pas de valeur juridique mais émane d'une volonté de l'ONF et est sous pilotage de la mairie de Fontainebleau.

Ces comités de pilotage se réunissent une fois par an au minimum. Il a été convenu au cours de la matinée que l'harmonisation de ces COPIL impliquait une réduction des membres et notamment les Elus des communes. En effet, les communautés d'agglomération et de communes présentes sont plus à même d'être les portes paroles des Elus. Deux arrêtés ont été pris par la Préfète de Seine-et-Marne.

M. SOMMIER insiste en précisant qu'il existe au-delà de ces comités, des comités techniques et des groupes de travail ou toutes les associations et l'ensemble des élus peuvent participer. Contrairement au comité de pilotage, ces instances de concertation se réunissent plusieurs fois par an et permettent de prendre des décisions quotidiennes sur le massif de Fontainebleau. Il est donc essentiel pour assurer la vie du massif que les acteurs locaux (Elus et associations) soient associés aux groupes de travail et aux comités techniques.

M. SOMMIER donne la parole à Marion BEAUREPAIRE pour présenter les aspects techniques de la démarche Natura 2000.

## **3. Présentation de la mission d'animation des sites Natura 2000 par BIOTOPE**

Marion BEAUREPAIRE présente dans un premier temps la démarche Natura 2000 puis les sites Natura 2000 de Fontainebleau, l'articulation avec les initiatives locales régionales et nationales et enfin la mission d'animation attribuée par la DDT 77 à Biotope.

Le Power point est annexé au compte rendu en pièce jointe en° 2.

#### 4. Questions

- La première question concerne les actions mises en place dans le DOCOB :

- Quels sont les moyens financiers proposés ?
- Qui pilote la mise en œuvre de ces actions ?
- Qui sont les pilotes identifiés ?
- Quels est la mobilisation des moyens ?

M. FROC explique que les propriétaires et gestionnaires mettent en œuvre les actions du DOCOB. Le rôle de l'animateur est d'inciter ces acteurs à la mise en œuvre de ces actions. Dans les fiches actions seront identifiés les intervenants possibles pour mettre en œuvre les actions.

Concernant les milieux forestiers, il existe un cadrage national et régional qui permet de déterminer les coûts financiers. Concernant les milieux ouverts non agricoles non forestiers, il y a plus de souplesse, il n'existe pas de barème régionaux. L'estimation des coûts financiers se fera à l'aide de devis d'opérations réalisées sur d'autres sites en Seine-et-Marne ou par la connaissance des gestionnaires sur les coûts pratiqués.

M. JACOBEE précise qu'en tant que gestionnaire, l'ONF a pu mobiliser des fonds sur des opérations relevant de Natura 2000. Une convention est passée avec la DDT pour une durée de 5 ans. Dans cet intervalle de temps, les travaux doivent être réalisés. Les services instructeurs effectuent des contrôles sur les travaux réalisés. Il est important de structurer le retour d'expérience.

M. RODDE ajoute que le rôle de l'animateur est d'aider les gestionnaires ou les propriétaires privés à monter les contrats. Les services instructeurs prennent ensuite le relais pour passer une convention financière. Les propriétaires ont connaissance du montant exact de l'action et des sommes à engager. Il faut préciser qu'il s'agit d'une demande de subvention.

- Une seconde question est posée concernant l'émergence des fiches actions :

- Est-ce que le COPIL peut proposer des actions ?
- Un des exemples cité est la réintroduction des rapaces en forêt de Fontainebleau.

M. RODDE indique que l'objectif du programme Natura 2000 est de restaurer et de maintenir des espèces et des habitats d'intérêt européen déjà présents. Ce type de programme fait l'objet d'autres programmes.

Mme BEAUREPAIRE indique que la circulaire 27 avril 2012 énumère l'ensemble des actions financées par le programme Natura 2000. Toutefois, d'autres actions peuvent être proposées mais elles devront faire l'objet d'une recherche de financement.

## 5. Perspectives

M. JACOBEE précise que la sélection des RBD et les RBI a été basée en outre sur la présence des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Les RBI et les RBD recourent donc Natura 2000 et il a été considéré comme pertinent que BIOTOPE participe et co-anime le comité des réserves qui a lieu plusieurs fois par an afin d'avoir une vision complémentaire et globale sur le massif de Fontainebleau.

M. JACOBEE soulève également le problème de la fréquentation du public sur le massif de Fontainebleau. Le DOCOB actuel est peu lisible et ne permet pas aux organisateurs de manifestation d'évaluer confortablement leur incidence. Aussi, dès le début 2013, une réflexion sera menée avec la DDT et BIOTOPE sur la mise en place d'un outil d'aide à la décision opérationnel pour évaluer correctement et efficacement les incidences.

Un des derniers points émis par M. JACOBEE concerne le maintien d'habitats de landes. Il est important de pratiquer une gestion spatio-temporelle dynamique que l'économie de maintien de ce milieu rende la démarche durable. La surface des landes sera identique d'année en année mais pourra évoluer dans l'espace.

M. PARISOT précise que l'acidification des pins sur les landes provoque une régression des espèces animales et végétales. Il faut limiter la plantation du pin sur ce type de milieu. Une réflexion doit être menée dans ce sens.

Une des remarques de l'assistance est de pouvoir réaliser ce même travail sur les mares et les platières afin que celles-ci soient mises en lumière.

M. EMERIT demande s'il est possible d'avoir des retours sur les travaux réalisés sur les landes ou sur les mares.

M. JACOBEE répond positivement et précise que les suivis sont sur papier pour l'instant et qu'il est encore nécessaire de capitaliser pour réellement structurer le retour d'expérience, pour l'instant réalisé au cas par cas.

M. RODDE renchérit en précisant qu'une harmonisation des suivis est en cours de réflexion à l'échelle du département de la Seine-et-Marne.

M. JACOBEE propose que l'ONF réalise le planning de 2013 des réunions thématiques en concertation avec les services de l'Etat et BIOTOPE de façon à ce que les personnes intéressées ou plus particulièrement concernées par une thématique donnée, puissent être à l'avance informées des réunions auxquelles elles assisteront ou pas. Cette organisation est indispensable pour que fonctionnent correctement les groupes de travail « à composition variable » selon les thématiques abordées.

*Nb : le planning se trouve en annexe de ce compte rendu en pièce jointe n° 3.*